



Connaître la réglementation pour la production et la commercialisation de produits cosmétiques

Cette formation est faite pour vous si

Vous produisez ou souhaitez produire des produits cosmétiques sur votre exploitation et connaître la réglementation associée (fabrication et commercialisation).

Contenu

MODULE 1 : 30 et 31 mars 2021 (théorie)

Jour 1 :

Matin : Connaître la réglementation cosmétique

- Tour de table des attentes et des questions
- Règlement CE 1223/2009
- Les responsabilités des producteurs
- Après-midi : Rédiger son dossier information produit et maîtriser les règles de l'étiquetage
- Rédiger son DIP : Dossier Information Produits
- Evaluer la sécurité d'un cosmétique pour la santé humaine
- Les mentions d'étiquetage
- Notification électronique sur le portail européen CPNP

Jour 2 :

Matin : Connaître les bonnes pratiques de fabrication des cosmétiques en terme de risques, de process et de traçabilité

- Normes des BPF cosmétiques
- Compréhension des risques
- Méthodes et Process : sensibilisation à la norme 22716
- Après-midi : Savoir rédiger sa fiche de fabrication et faire le bilan général de la formation
- Comment rédiger sa fiche de fabrication de cosmétiques
- Importance de la traçabilité
- Bilan de la réglementation cosmétique
- Synthèse collective des points abordés

MODULE 2 : 1^{er} avril 2021 (mise en pratique)

- Approfondissement de la rédaction du DIP : constituer la base documentaire des matières premières, apprendre à remplir les différentes parties
- Appliquer le DIP aux cas concrets des stagiaires

Contact

Mégane VECHAMBRE 04 92 72 53 95 - 06 29 64 24 33 - conseillerppam@bio-provence.

INFOS PRATIQUES

Lieu : Forcalquier (04)

Date :

Module 1 : 30 et 31 mars

Module 2 : 1^{er} avril

Horaires : 8h45-17h00

Repas : tiré du sac

Intervenante :

Nathalie PADEE, Docteur en pharmacie et spécialiste en réglementation des produits cosmétiques

Public : Agriculteurs, porteurs de projet

Tarif :

GRATUIT pour les contributeurs VIVEA (agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires à jour de leur cotisation MSA). *Chèque de caution de 50€ à l'ordre d'Agribio04 à faire parvenir par courrier pour valider votre inscription.* Pour les personnes non éligibles, frais de participation de 190€/jour. Pour les salariés, possibilité de prise en charge par les fonds OPCALIM, FAFSEA.

Frais de déplacements, logement et de restauration à la charge du stagiaire.



• AGRIBIO 04 •
Les Agriculteurs BIO des Alpes
de Haute-Provence

